

# LES SIGNES CLINIQUES DE MALTRAITANCE CHEZ L'ENFANT.



# DEFINITION

- Selon l'OMS:

La maltraitance à enfant désigne les violences et la négligence envers toute personne de moins de 18 ans. Elle s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. On considère aussi comme une forme de maltraitance le fait d'exposer l'enfant au spectacle de violences entre partenaires intimes.





- La situation actuelle de crise sanitaire et économique, engendre, selon le Parisien, avril 2020: +35% d'appels au plateforme de violences conjugales (3919), +20% d'appels au plateforme de maltraitance envers les enfants (119).
- La maltraitance infantile engendre souvent des traumatismes de type II: c'est-à-dire qu'ils sont provoqués par un événement traumatisant qui s'est répété dans le temps, qui a été présent constamment ou qui menace de se reproduire à tout instant durant une longue période de temps.
- Résultats de l'étude que j'ai menée en 2018 au sein de l'EN.

- Les signes qui vous incitent à rédiger une Information préoccupante :

(étude de C. Cammal -2018- DU de psycho traumatologie- Faculté Paris V-Descartes)

0 à 10%	10 à 20%	20 à 30%	30 à 40%	40 à 50%
Séparation parentale	<b>Jeux répétitifs atypiques</b>	Colères Pleurs	<b>Agressivité physique</b>	Hygiène ou Vêtements inadéquats
<b>Hyper vigilance</b>	Terreurs, Phobies	<b>Agressivité verbale</b>		<b>Absentéisme</b>
Difficultés lors du passage à l'écrit	<b>Apparition tics, tics</b>	<b>Perte d'appétence pour les apprentissages ou surinvestissement</b>		<b>Repli sur soi</b>
<b>Trouble alimentaire</b>	Discours décalé	<b>Manque attention concentration</b>		<b>Changement de comportement</b>
<b>Cauchemars</b>	Fatigue			
<b>Problème endormissement</b>	<b>Énurésie Encoprésie</b>			
	<b>Agitation motrice</b>			
<b>Intérêt prononcé pour les jeux vidéos</b>	<b>Investissement exagéré/un adulte de l'école</b>			

## LIBEREZ LA PAROLE

Le retour à l'école peut être l'occasion de parler de la situation actuelle: « quoi de neuf? Comment je me sens aujourd'hui? Travail sur les émotions? Débat philosophique.... »  
Chaque rappel de ou des évènements en modifie le souvenir.  
Un rappel en lieu sûr est une avancée positive vers l'après.



# COMMENT AGIR

## LA LOI

- Article 40 du code pénal :  
*« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »*

## LES FAUSSES IDEES

- APPORTER LA PREUVE
- ETRE SEUL A REDIGER
- INFORMER SYSTEMATIQUEMENT LA FAMILLE
- DOCUMENT SPECIFIQUE A RENSEIGNER

## Un signalement (procureur) ou information préoccupante (CRIP) doit comporter :

- \* l'identification de la (des) personne(s) qui signale(nt) (votre identité et téléphone professionnels, jamais vos coordonnées personnelles).
- \* la date du signalement.
- \* les coordonnées de l'établissement scolaire de l'enfant victime.
- \* l'identification de l'enfant signalé et celle de sa de sa famille (adresse, téléphone, fratrie, situation maritale, emploi ...).
- \* la description des faits constatés ou supposés ou les propos tenus en rapportant exactement les paroles et avec des « ... ».
- \* le rappel de signalements ou informations préoccupantes antérieur(e)s éventuellement.
- \* l'information selon laquelle l'enfant et la famille ont été mis au courant ou pas (raisons) de la démarche les concernant.
- \* Si elle est informée, la position de la famille face à cette démarche.

Vous avez un protocole EN départemental pour agir, il est connu du directeur(trice) et de l'IEN.

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION ET VOTRE ECOUTE



- **BIBLIOGRAPHIE**

- Revue Psychologie et Education, numéro thématiques Situations de crises psycho traumatiques en milieu scolaire. Comment se préparer? Comment faire face? Quels dispositifs d'accompagnement? 2018-2

Article Cammal.C La prise en compte de l'enfance maltraitée au sein de l'Education Nationale.

- CYR ,M. 2014. « Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime – de la théorie à la pratique », Paris, Dunod.
- DELANOE, D. 2017. « Les châtiments corporels de l'enfant », Toulouse, Eres.
- GOLSE, B. 2013. « Maltraitance infantile, par-delà le bien pensé », Bruxelles, Fabert.
- LOPEZ, G. 2013. « Enfants violés et violentés – Le scandale ignoré », Paris, Dunod.
- ROMANO, H. 2013. « L'enfant face au traumatisme », Paris, Dunod.
- TARDY, MN. 2015. « La maltraitance envers les enfants – Les protéger des méchants », Paris, Odile Jacob.

- **TEXTE DE LOI**

- Code Pénal. Article 40. modifié par la loi n°2004-204 du 9 mars 2004 – art. 74 JORF 10 mars 2004.
- Protection de l'enfance loi du 5 mars 2007 et 14 mars 2016; loi du 15 novembre 2015;

- **SITOGRAFIE**

- AFPEN- Association Française des Psychologues de l'Education Nationale: [www.afpen.fr](http://www.afpen.fr)
- Site officiel de l'OMS: <https://www.who.int/fr>
- Article le Parisien du 22/04/2020: [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr)